

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2013)  
**Heft:** 2007

**Artikel:** La région zurichoise innove avec la Conférence "Metropolitanraum Zürich" : Une collaboration intercantonale et intercommunale dont la région lémanique pourrait s'inspirer  
**Autor:** Rey, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014147>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La région zurichoise innove avec la Conférence «Metropolitanraum Zürich»

Une collaboration intercantonale et intercommunale dont la région lémanique pourrait s'inspirer

Michel Rey - 12 September 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24236>

La [Conférence Metropolitanraum Zürich](#), créée en 2009, a pour but de renforcer l'espace métropolitain zurichois en tant que lieu de vie, de lui conférer plus de poids sur le plan national et de mieux le positionner face à la concurrence internationale.

Dans ce but, elle s'engage pour de nouvelles formes de collaboration à l'intérieur de cet espace transcantonal. A la fin de l'année 2012, elle comptait huit cantons (ZH, SH, ZG, SG, TG, SZ, LU, AG), quelque 110 communes ainsi que treize membres associés (cantons, villes, communes et organisations).

La Conférence initie des projets dans les domaines de l'économie, de l'urbanisation, de l'habitat et des transports, projets qui font l'objet d'un financement *ad hoc*. C'est ainsi que les membres de la Conférence se sont mis d'accord pour définir sept projets prioritaires d'infrastructures - trois routières et quatre ferroviaires - qui ont été défendus avec succès, dans le cadre des financements prévus par la Confédération.

La Conférence est le résultat d'un processus politique qui a débuté en 2004 à l'initiative du

canton de Zurich, des villes de Zurich et de Winterthur ainsi que de l'Association des présidents de communes du canton de Zurich. Il s'agissait d'identifier les lacunes en matière de collaboration dans l'espace économique zurichois et de rechercher des formes alternatives de collaboration. L'initiative va profiter de l'appui de la Confédération à des [projets-modèles](#) au titre de sa politique en faveur des agglomérations.

Diverses approches ont été examinées: créer une conférence métropolitaine, introduire des conférences intercommunales dans le canton de Zurich et créer des groupes de pilotage intercantonaux. Entre 2006 et 2008, elles ont fait l'objet de quatre séminaires de travail regroupant des conseillers d'Etat, des représentants des communes et des experts. Les résultats se sont traduits par la définition d'une *Vision 2030* pour la région de Zurich et par la mise en place de *Metropolitanraum Zürich*, chargé de promouvoir une stratégie en matière de collaboration intercantonale. La collaboration intercommunale n'a pas été retenue, les communes préférant les solutions *ad hoc*. Ces dernières ont

néanmoins été intégrées dans la Conférence métropolitaine.

La volonté de la ville de Zurich de ne pas exercer de domination a grandement contribué à la réussite de la démarche. Grâce à la nouvelle structure de collaboration, les contacts entre les villes et entre cantons peuvent s'établir directement. Alors que la coordination entre les villes devait autrefois s'organiser à plusieurs niveaux différents, la Conférence métropolitaine permet désormais de nouer des contacts directs entre partenaires, également au-delà des frontières cantonales. Elle fonctionne comme une plate-forme de communication multiniveaux. Si les cantons et les villes y trouvent leur intérêt, les petites communes sont plus sceptiques et doutent encore de l'utilité de la Conférence.

A noter que l'engagement financier de la ville de Zurich pour la période 2013-2018 a fait récemment l'objet d'un [vif débat](#), conclu par un vote nettement positif (73 oui, 42 non) au parlement communal. Les élus locaux ont ainsi pu débattre des avantages et des inconvénients de la Conférence et ont finalement décidé de [maintenir la ville-centre](#) au sein de la Conférence, d'ailleurs présidée par Corinne Mauch, maire de Zurich. Pour 2013,

l'engagement de la ville se monte à 115'000 francs pour la cotisation de membre et à 1'624'000 francs pour le financement de projets définis.

L'expérience zurichoise est intéressante à plus d'un titre. Il s'agit d'abord d'un processus qui prend du temps (près de quatre ans de travaux préparatoires) et qui implique les responsables politiques tant cantonaux que communaux; ils se sont réunis pour débattre ensemble de différentes solutions de collaboration intercantonale et intercommunale. La *Vision 2030* constitue aujourd'hui la référence partagée pour choisir les projets concrets.

Les membres des parlements communaux ne sont pas exclus des débats. La Conférence n'est donc pas le domaine réservé des membres des exécutifs. Elle institue une forme de collaboration directe entre les différents niveaux institutionnels (cantons, villes, communes), qui ont tous les mêmes droits et obligations au sein de la Conférence. Son ambition est de faire coïncider le vaste espace fonctionnel zurichois avec les territoires politiques qui le composent.

La région métropolitaine lémanique devrait s'inspirer du dynamisme zurichois en matière de collaboration métropolitaine. Les initiatives vaudoises et genevoises se limitent à des annonces

médiatiques de collaboration ponctuelle, dont on ne voit ni la portée ni les résultats concrets. Aucune démarche politique participative regroupant acteurs cantonaux et communaux n'est mise en place pour rechercher des formes de collaboration dans la région lémanique.

La collaboration intercantonale et intercommunale est un processus d'apprentissage qui demande temps et courage d'expérimenter. Les autorités zurichoises s'en donnent les moyens. Depuis longtemps, on attend des autorités lémaniques une même capacité d'innovation en matière de collaboration institutionnelle. Et l'on ne voit rien venir.

## Logements: la main publique pour corriger un marché déficient

La pénurie de logements vacants est aussi bien qualitative que quantitative

Albert Tille - 17 September 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24250>

La Suisse connaît une pénurie endémique d'appartements. Depuis 1980, le taux de logements vacants est inférieur à 1,5%, proportion servant de référence pour définir l'équilibre. Seule une courte période de quatre à cinq ans a échappé à la pénurie à la suite du *krach* immobilier de 1992.

Des décennies de dysfonctionnement suffisent pour nous convaincre que la main invisible autorégulatrice d'Adam Smith ne fonctionne

pas pour le marché immobilier. Le dernier recensement des [logements vacants](#) que vient de publier l'OFS laisse apparaître une légère amélioration. En un an, le taux a progressé de 0,94 à 0,96%. Mais nous sommes encore loin du taux de vacance souhaitable de 1,5%.

Il n'y a pas de marché national du logement, mais une multitude de marchés régionaux ou locaux. L'abondance enregistrée dans les cantons de Nidwald ( 2,35%

de logements vacants) ou du Jura (2,1%) n'aide en rien le Genevois ou le Lausannois à la recherche d'un appartement. Si la gravité de la pénurie varie fortement d'une région à l'autre, elle diffère aussi en fonction du logement recherché. Prenons l'exemple de Genève: le canton-ville enregistre un taux de vacance de 0,36%, l'un des plus bas de Suisse. De plus, l'offre disponible correspond fort mal à la demande. Les appartements de 6 pièces et les